



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2024-12/13

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre
en exercice :	29
présents :	19
votants :	25
pour :	25
contre :	0
abstention :	0

le 17 décembre à 19 heures
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024

PRESENTS :

Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlene, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à M. DEMOULIN Christophe.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. Jean-Jacques COULOMB.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : SIVAAD – ACTES D'ENGAGEMENT SUR APPEL D'OFFRES 2025-2026 – FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var afin de pouvoir recenser les besoins communs en marchandises diverses et obtenir ainsi les offres de prix les plus intéressantes pour des produits de qualité certifiée.

A cet effet, la commission d'appel d'offres du groupement réunie le 21 octobre 2024 a mené à bien les procédures d'appels d'offres après recensement des besoins exprimés en fourniture de denrées alimentaires par les collectivités adhérentes pour 2025-2026.

Un tableau récapitulatif des engagements de la commune est annexé à la présente, avec l'ensemble des actes d'engagement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, en application de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique et de l'article 7 de la convention constitutive du groupement, à signer les actes d'engagement individuels avec les titulaires des marchés ci-joints, à savoir : SA PASSION FROID lot 1, SAS SDA Société de Distribution Avicole lot 5, SA PASSION FROID lot 6 -, BIOCOOP RESTAURATION lot 9, BIOFINESSE lot 10, SYSCO France SAS lot 14, SAS TSA VIANDES lot 16, SAS Générale Frigorifique Distribution lot 17, SARL MIDI VIANDES lot, SARL MIDI VIANDES lot 19 , SAS TSA VIANDES lot 20, SA PASSION FROID lot 22, SA PASSION FROID lot 23, SYSCO France SAS lot 24, SAS POMONA EPISAVEURS lot 28, SYSCO France SAS lot 30, SYSCO France SAS lot 31, SYSCO France SAS lot 32, SYSCO France SAS lot 33, SA PASSION FROID lot 34 , SYSCO France SAS lot 35, SYSCO France SAS lot 36.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire à signer les actes d'engagement des marchés précités et tous les documents s'y afférents.
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2025-2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Le Secrétaire



Claude FABRE